

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
Mme Forteza

ARTICLE 21

À l'alinéa 10, substituer à la première occurrence du mot :

« article »

le mot :

« alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.